



Saisir un huissier pour non paiement pension alimentaire

Par **serieuse92**, le **18/07/2017** à **16:10**

Bonjour,
Mon ex époux ne paie plus la pension alimentaire de ma fille et l'huissier contacté m'a demandé l'original de mon divorce(c'est fait) et différents documents fournis.
Malheureusement , je ne retrouve pas l'original de l'ordonnance du Jaf ayant diminué la pension fixée lors d'une ordonnance 1 an après le divorce.
est-ce que je prends des risques à n'utiliser que le jugement de divorce , sachant que j'ai fait une demande de copie auprès du service des copies civiles mais que cela va prendre du temps puisque qu'il est aux archives.
Le problème c'est que l'huissier m'a dit de faire vite , donc donné que original Jugement divorce.
Merci pour votre réponse.
Cdt

Par **morobar**, le **19/07/2017** à **19:50**

Bjr,
C'est pas bien!!!
En pratique l'huissier va réclamer selon le dispositif originel du JAF et votre ex, soit devra payer, soit devra fournir le jugement modificatif.
Et vous aviserez ensuite, car l'erreur est humaine, pour preuve il oublie de payer régulièrement.